

Bilan d'activité 2024 de la délégation régionale à la formation continue des personnels Occitanie

Table des matières

1. Présentation de la délégation régionale à la formation continue des personnels (DRFC) Occitanie.....	1
2. Organisation de formations régionales collectives.....	1
Les principaux indicateurs 2024.....	2
Domaines des formations réalisées par la DRFC Occitanie.....	4
Affectation des stagiaires.....	4
Répartition des stagiaires par genre et par catégorie	5
3. Instruction de demandes spécifiques.....	6
Compte personnel de formation.....	6
Accompagnement individuel hors CPF.....	6
Demandes de formations sur site	6
4. Animation et professionnalisation des responsables locaux de formation en Occitanie.....	6
5. Suivi du budget et dossiers de formateurs internes.....	7
Suivi des commandes aux fournisseurs.....	7
Suivi des interventions de formateurs internes.....	7
Contrôle des frais de déplacement des agents de l'enseignement agricole partant en formation.....	7

1. Présentation de la délégation régionale à la formation continue des personnels (DRFC) Occitanie

Le périmètre d'action de la DRFC Occitanie est la formation des agents affectés dans les structures suivantes :

- **DRAAF** (sites de Toulouse et Montpellier, et antenne de Perpignan),
- **13 DDT(M) et 13 DD((ETS)PP, 13 SGCD**
- **22 EPLEFPA**

En 2024, la DRFC comptait 5 agents affectés sur la délégation régionale à la formation continue à temps plein, dont 3 agents affectés à temps partiel sur la mission DRFC. Ce temps partiel correspond soit à du temps partiel d'activité (90%), soit à la mission Responsable Local de Formation de la DRAAF.

2. Organisation de formations régionales collectives

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le MASA utilise un nouvel outil de gestion et de suivi des formations : RenoiRH Formation.

Les données ci-après relatives aux formations régionales organisées par la DRFC Occitanie en 2024 sont issues des requêtes et extractions réalisées sur cet outil.

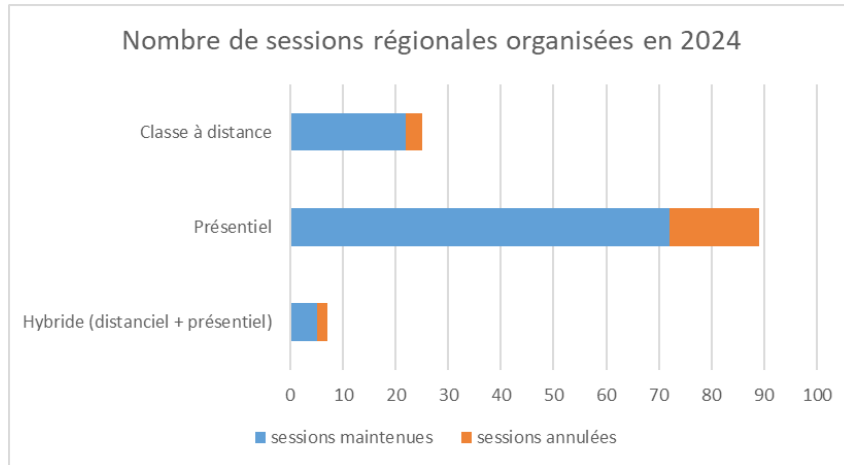
Elles n'intègrent pas les formations organisées par l'unité Formation continue de la DRAAF au titre du Plan Local de Formation de la DRAAF (celles-ci sont relatées dans le bilan du Plan Local de Formation DRAAF 2024)

- Les principaux indicateurs 2024



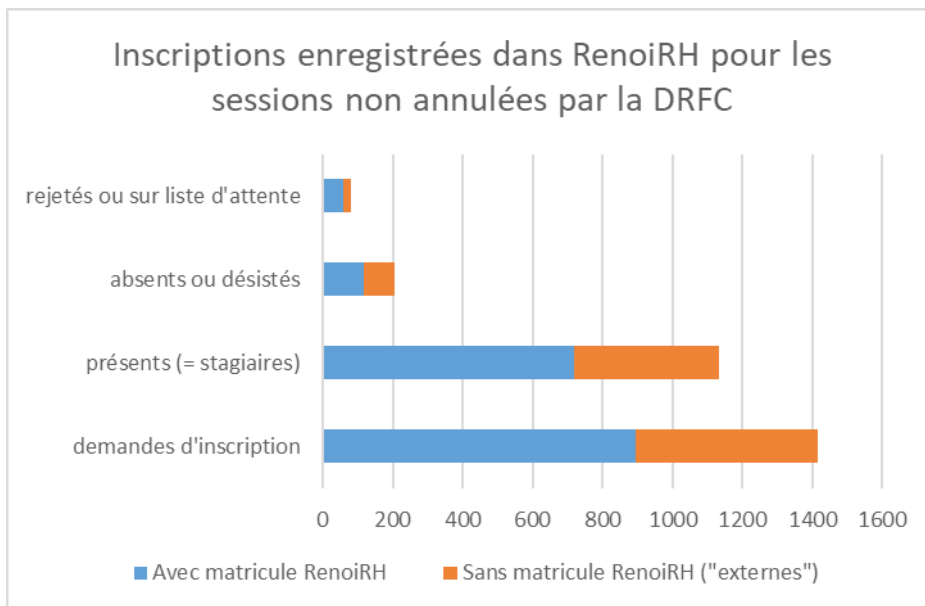
121 sessions de formation collectives organisées par la DRFC Occitanie

99 sessions maintenues et réalisées parmi lesquelles 2 sessions ouvertes en interministériel sur SAFIRE



1132 stagiaires MASA

Rappel : un stagiaire est un agent ayant été présent à tout ou partie d'un stage (une demi-journée minimum dans l'année)



- 719 stagiaires disposant d'un matricule RenoïRH (sur 895 inscrits) correspondant à 622 agents

- 413 stagiaires sans matricule RenoïRH (nécessitant une saisie manuelle dans RenoïRH sur la base d'une fiche d'inscription, comme en 2023) sur 523 inscrits (soit 37 % de l'ensemble des inscrits), correspondant à 346 agents.

2024	agents inscrits	demandes d'inscription	présents (= stagiaires)	absents ou désistés	rejetés ou sur liste d'attente
Avec matricule RenoïRH	622	895	719	118	58
Sans matricule RenoïRH ("externes")	346	523	413	87	23
total	968	1418	1132	205	81

La plupart des stagiaires « externes » (sans matricule RenoiRH) 2024 sont affectés en EPLEFPA. La majorité des formations suivies par ces agents concernent :

- les **nouveaux agents contractuels en EPLEFPA (enseignants, formateurs, CPE)**, sans matricule RenoiRH au moment de l'inscription, qui sont convoqués au regroupement régional de pairs TUTAC obligatoire (une soixantaine de stagiaires chaque année) ;
- les **Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap** : en prise de poste, l'employeur doit réglementairement proposer à ce public 60 h de formation, dont une majorité est organisée par le niveau régional (note de service MASA) ;
- les **agents affectés en agence comptable ou sur des missions relatives au budget des EPLEFPA**, pour lesquels un grand nombre de formations liées au suivi financier des EPLEFPA a été mis en place en 2024.



15 % des stagiaires convoqués ne se sont pas présentés en formation ou se sont désistés avant la formation.
(14 % pour les agents avec matricule RenoiRH et 17 % pour les agents inscrits en « externes »)



817 agents formés

soit 531 agents avec matricule RenoiRH et 286 agents sans matricule RenoiRH

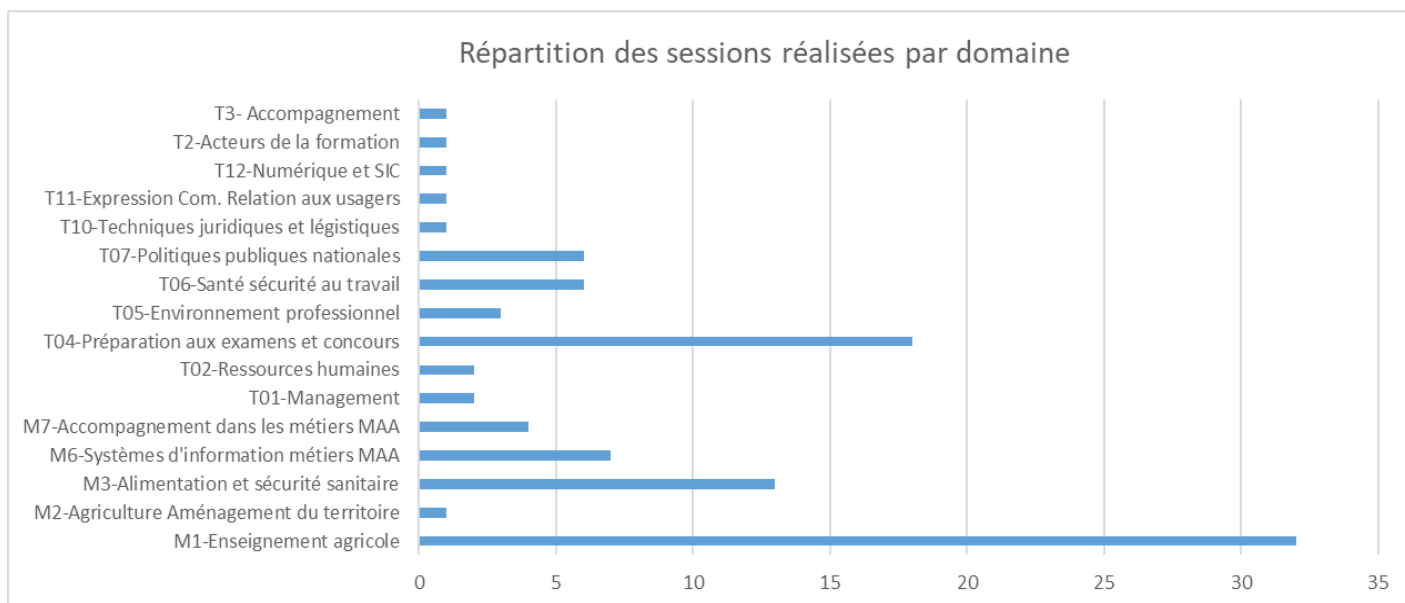


1729 jours-stagiaires

sur la base de 1 journée de formation = 6 heures

soit 1165 jours-stagiaires pour les agents avec matricule RenoiRh et 564 jours pour les agents sans matricule RenoiRH

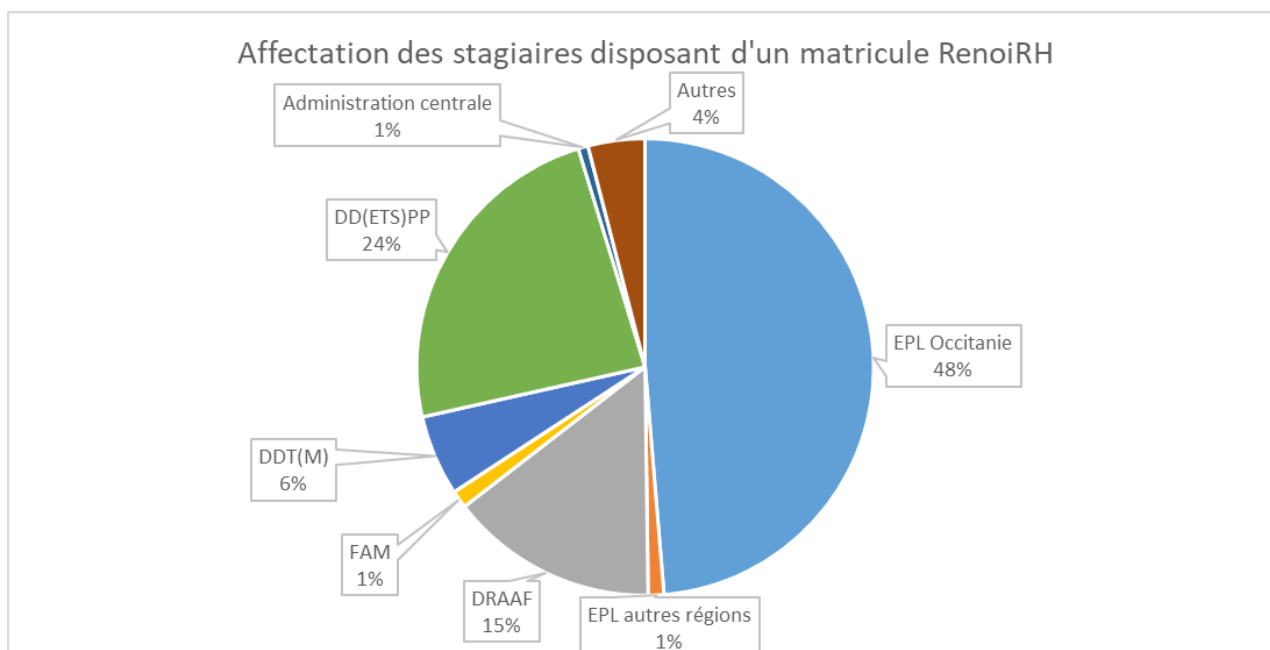
- Domaines des formations réalisées par la DRFC Occitanie



Plus de 90 % des formations réalisées (maintenues) par la DRFC Occitanie en 2024 concernent les domaines suivants :

- **Formations métiers du MASA (enseignement agricole, accompagnement dans les métiers MASA, systèmes d'information du MASA) : environ 60 %**
- **Préparation aux examens et concours : 18 %**
- **Politiques publiques nationales (transition écologique) : 6 %**
- **Santé sécurité au travail (cellule de veille et d'alerte de l'enseignement, assitants de prévention, directeurs d'exploitation, membres du CSAUREA): 6 %**

- Affectation des stagiaires

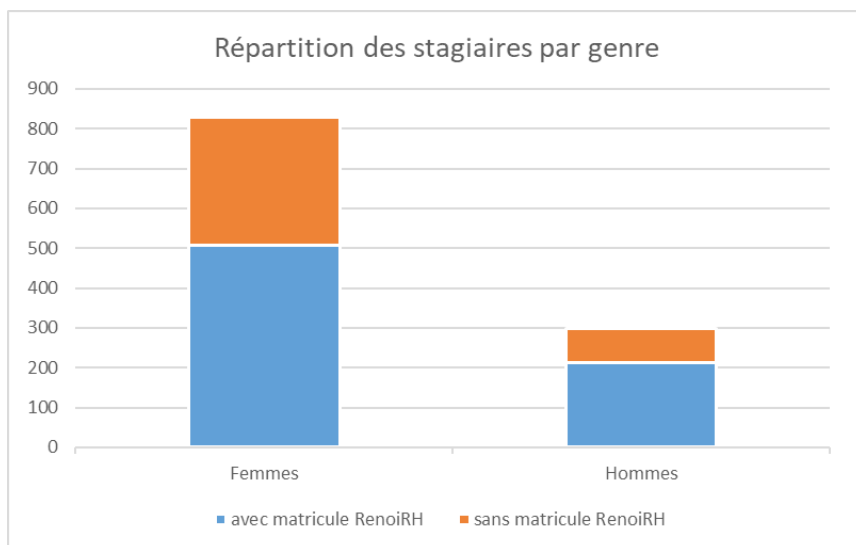


95 % des stagiaires disposant d'un matricule RenoirH sont affectés sur le secteur d'activité de la DRFC (EPL Occitanie, DRAAF (dont FAM) et DDI).

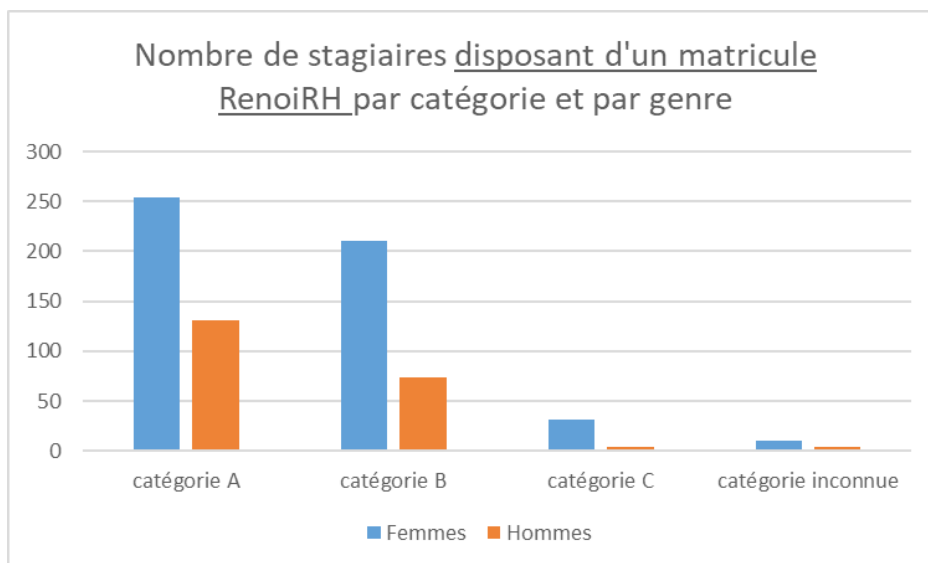
L'affectation des 36 % de stagiaires saisis en « externes » n'est pas connue dans l'outil RenoirH mais au regard de la majorité des formations concernées, il s'agit **pour une grande partie d'agents affectés en EPLEFPA**. Quelques stagiaires saisis en « externes » ont également suivi des formations de préparation aux examens et concours ou des formations métier MASA et peuvent donc être affectés tant en EPLEFPA qu'en DDT(M), DD(ETS)PP ou en DRAAF.

- Répartition des stagiaires par genre et par catégorie

74 % de ces stagiaires sont des femmes



La catégorie des stagiaires « externes » (sans matricule RenoIRH) n'est pas connue. **La répartition suivante par genre et catégorie ne concerne donc les stagiaires disposant d'un matricule RenoIRH.**



54 % des stagiaires disposant d'un matricule RenoIRh sont de catégorie A, 40 % sont de catégorie B.

3. Instruction de demandes spécifiques

- Compte personnel de formation

Sur les 2 campagnes annuelles, pré-instruction par la déléguée régionale à la formation continue a pré-instruit **8 demandes de CPF** :

- 4 ne relevant pas du CPF ou hors calendrier
- 4 admissibles au passage en commission

Organisation des deux commissions régionales auxquelles ont été présentées 4 dossiers

Suivi des avis et du financement pour 4 dossiers (3 avis favorables, 1 avis défavorable)

- Accompagnement individuel hors CPF

19 sollicitations formalisées de la déléguée régionale à la formation continue, issues majoritairement de l'enseignement agricole :

- 7 demandes de financement d'une formation individuelle instruites (1 accordée)
- 2 demandes de prise en charge de frais de déplacement (agents EPL) pour une formation individuelle (2 accordées)
- 8 entretiens préalables à une demande de bilan de compétences (3 financements attribués)
- 2 interventions d'appui aux IGAPS dans le cadre d'une période préparatoire de reclassement

- Demandes de formations sur site

11 demandes de financement pour une formation sur site en EPLEFPA instruites => 3 avis favorables

- analyse des demandes
- si avis favorable : rédaction et envoi de la convention DRAAF/EPLFPA
- suivi de la réalisation des clauses administratives et financières de la convention : pièces justificatives, paiements, complétude de RenoiRH Formation par l'EPLFPA

4. Animation et professionnalisation des responsables locaux de formation en Occitanie

L'accompagnement par la DRFC des Responsables Locaux de Formation (RLF) des 13 SGCD et 22 EPLEFPA s'est traduit en 2024 par :

- la poursuite de la communication relative aux mémos et pas-à-pas thématiques (élaborés par la DRFC) sur les différentes actions à réaliser par les RLF,
- l'alimentation de la page régionale Occitanie du site Formco avec les guides et autres ressources régionales destinées aux RLF,
- une assistance individuelle des RLF par téléphone et par messagerie, importante en volume,
- l'organisation de plusieurs réunions en visioconférence thématiques ou sous format Questions-Réponses
- l'organisation d'**une journée de travail collaborative en présentiel, en présence du bureau national Formco, sur le thème du rôle du RLF : missions, contenu du plan local de formation, recensement des besoins locaux et régionaux** ;
- une journée d'accueil des nouveaux RLF affectés en EPLEFPA et en SGCD pour leur permettre d'appréhender le périmètre de leurs missions et leur faire connaître les outils et ressources à disposition
- une journée de formation RenoiRH formation

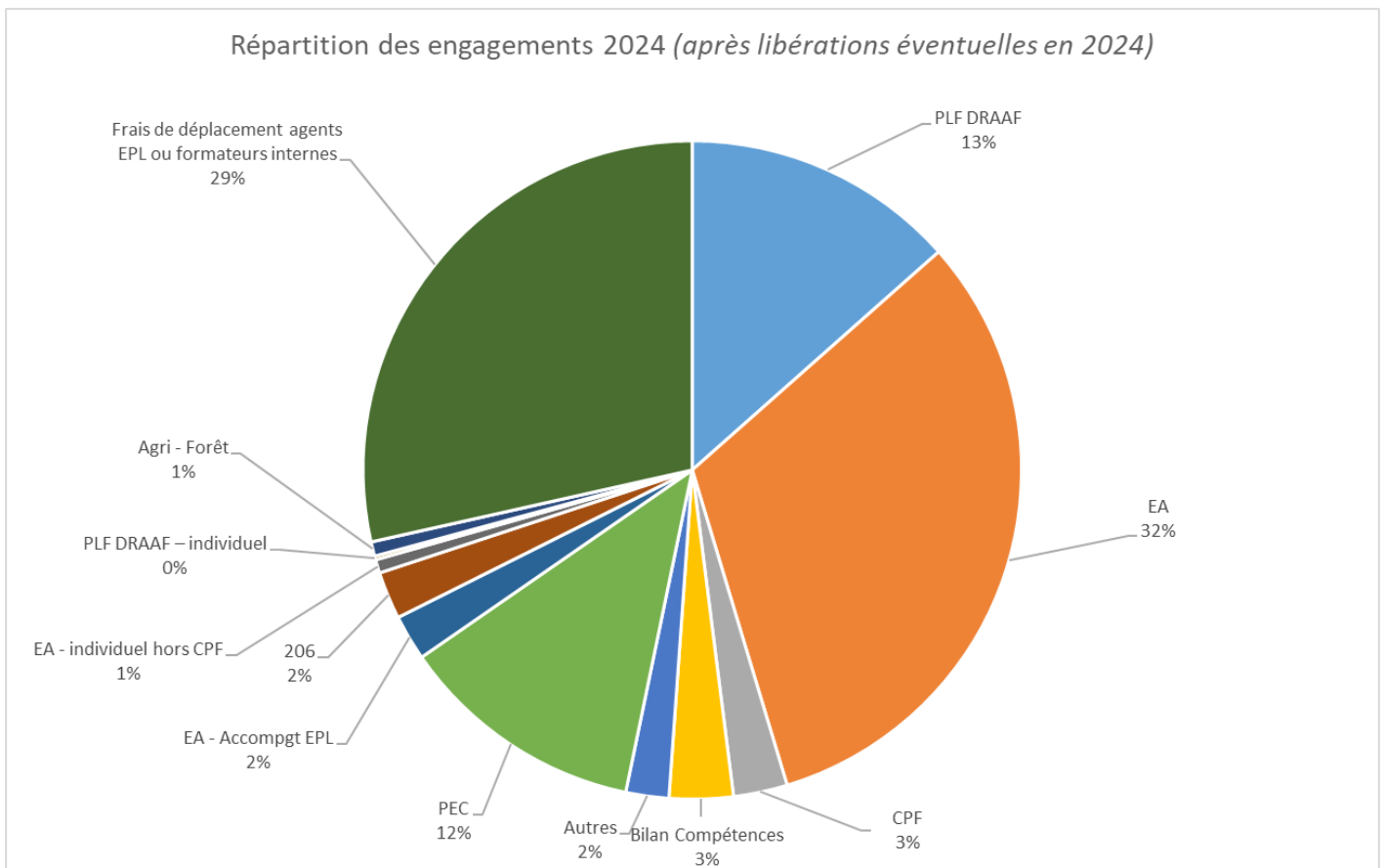
5. Suivi du budget et dossiers de formateurs internes

Le budget de la formation continue régionale est attribué par l'administration centrale à l'issue du dialogue de gestion sur le BOP 215 pour l'ingénierie de formation « métier » régionale et locale, les frais de déplacement des agents de Enseignement Agricole qui partent en formation et le financement de certains dispositifs individuels de formation.

En 2024, les principales dépenses en autorisations d'engagement concernent :

- des actions collectives ou individuelles spécifiques de l'enseignement agricole (EA) : 34 %
- les frais de déplacement des agents de l'enseignement agricole partant en formation : 29 % (*attention, les frais de déplacement de l'enseignement d'une année n peuvent être comptabilisés en année n+1 s'ils n'ont pas été présentés en année n*)
- le plan local de formation de la DRAAF (PLF DRAAF) : 13 % (*dont les formations liées à la sécurité routière, les formations Excel 2025 engagées sur 2024 et les formations destinées aux agents en charge de la protection des végétaux au SRAL*)
- la préparation aux examens et concours (PEC) : 12 %

Les formations régionales destinées aux agents en charge des politiques DGAL (notées ci-dessous « 206 ») sont nombreuses mais souvent organisées avec des formateurs internes MASA en raison de leur spécificité. A cet titre elles ne génèrent pas beaucoup de dépenses d'ingénierie.



- Suivi des commandes aux fournisseurs

- demande de 122 engagements juridiques à l'unité Logistique du secrétariat général de la DRAAF, dont 9 au titre du PLF DRAAF
- envoi des bons de commande aux fournisseurs
- établissement des services faits sur Chorus Formulaires
- relances des fournisseurs n'ayant pas envoyé leur facture
- suivi des engagements et des crédits de paiements

A noter pour 2025 : suite à une réorganisation interne du secrétariat général, la DRFC saisit désormais les Demandes d'Achat sur Chorus Formulaires. Un accès à Chorus Coeur est également envisagé dans le courant de l'année par un agent de la DRFC pour lui permettre d'avoir accès aux demandes de paiement en instance.

- Suivi des interventions de formateurs internes

- rédaction et suivi des demandes d'intervention pour des formateurs internes
- 49 dossiers de formateurs (1 dossier par formateur et par formation) transmis en administration centrale
- établissement et paiement de leurs frais de déplacement sur Chorus DT (création de fiches agents, saisie des ordres de mission et des états de frais)

- Contrôle des frais de déplacement des agents de l'enseignement agricole partant en formation

- création de fiches agents dans Chorus DT lorsqu'ils n'existent pas dans la base
- modification de fiches agents dans Chorus DT, en cas de changement d'affectation ou de RIB
- validation des ordres de mission et des états de frais sur Chorus DT (renvoi en révision si nécessaire)
- contrôle des pièces justificatives fournies et des états de frais sur Chorus DT

A noter en 2024 : une réunion des assistants Chorus DT en EPL pilotée par la gestionnaire Chorus DT de la DRFC afin de rappeler les règles de saisie et l'existence d'un mode opératoire détaillé réalisé par la DRFC à cet effet.